

---

**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -  
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze le 16 novembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie DESMARIS 1<sup>er</sup> Adjoint.

Présents,

	<b>DESMARIS</b> Valérie	<b>RAVOUX</b> Christian
<b>TROUILLOUX</b> Caroline	<b>MAHE</b> Laurent	<b>CARRIERE</b> Florent
<b>CARAFI</b> Sandrine	<b>SERVIGNAT</b> Françoise	<b>VAGINAY</b> Norbert
<b>ROZIER</b> Patrick	<b>CAPDECOMME</b> Christian	<b>DESPLANCHES</b> Annie
	<b>LECLERC</b> Marie-Laure	<b>MOREL</b> André
<b>GUILLET</b> Monique	<b>HENRY</b> Christine	<b>GUICHON</b> Christelle
<b>FEVRE</b> Martine	<b>QUATREHOMME</b> Vincent	<b>PAQUELET</b> Laurence
<b>PERINET</b> Marcel	<b>CLABAUT</b> Cédric	

*Date de la convocation : le 10 novembre 2015*

**Membres en exercice : 23**

**Présents : 21** **Votants : 23**

**Absents excusés : CHAIZE** Patrick, **DESPLANCHES** Jean Louis

**Pouvoirs : Patrick CHAIZE** donne pouvoir à Valérie **DESMARIS**

*Jean-Louis DESPLANCHES* donne pouvoir à Norbert **VAGINAY**

**Secrétaire de séance : Annie DESPLANCHES**

---

Adoption du compte rendu de la séance du 14 septembre 2015

**Adopté à l'unanimité**

En raison des évènements tragiques sur Paris, Monsieur Patrick CHAIZE, Sénateur-Maire, est retenu par le congrès de Versailles.

La séance sera donc présidée par Madame Valérie DESMARIS, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Une minute de silence est observée en mémoire aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.

**1. Délibération pour avis sur le projet du SDCI**

Valérie DESMARIS cède la parole à Norbert VAGINAY, conseiller municipal et vice président de la Communauté de Communes des Bords de Veyle.

Norbert VAGINAY rappelle le but de la délibération à venir, qui est bien de se prononcer sur le projet présenté par Monsieur le Préfet, c'est-à-dire pour ou contre la fusion entre la CC des Bords de Veyle et la CC de Pont de Veyle, et non pas de décider tout de suite vers qui, la commune de Vonnas souhaite se tourner.

Présentation par Norbert VAGINAY d'un diaporama basé sur l'argumentaire du président de la CC de Pont de Veyle, présenté aux communes de Biziat, St Julien sur Veyle, Chanoz et Chaveyriat en occultant les communes de Mézériat et Vonnas. Ce diaporama, illustré en outre par des études et chiffres de la CCI de l'Ain met en lumière l'incohérence d'une telle fusion.

## Où travaillent les habitants de la CCBV ?

Valeurs en %	Lieu de résidence						
	Biziat	Chanoz	Chaveyriat	Mézériat	Saint-Julien	Vonnas	Global CCBV
Interne à la commune	14.5	13.2	17.1	24.9	16.5	36.6	--
Reste CCBV	10.0	7.9	14.4	4.4	6.3	4.1	31.6
Com agglo Bourg	13.3	19.7	41.4	32.8	15.2	18.8	24.6
CC Châtillon	6.1	21.1	6.3	7.4	13.9	11.0	13.9
CC PdVeyle	13.3	1.3	1.8	3.9	10.1	5.8	5.6
Saône-et-Loire	13.5	1.4	1.9	4.8	8.9	7.8	6.2
CC Montrevel	1.1	1.2	4.6	7.0	0	2.4	3.4
Autres	28.2	34.2	12.5	14.8	29.1	13.5	14.7
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Présentation par Christian RAVOUX du tableau ci-dessus :

Biziat est la seule commune de la CCBV qui est plutôt orientée côté Pont de Veyle et Saône-et-Loire, sans que ce soit très marqué. Toutes les autres communes y compris St Julien sur Veyle, envoient un nombre plus important d'actifs vers la Communauté d'Agglomération de Bourg et la CC Châtillon.

A l'exception de Biziat et Chanoz, la CA de Bourg est le lieu de travail le plus fréquent. Pour Chanoz, c'est la CC de Châtillon qui est en tête. Il faut toutefois relativiser le poids de la CA de Bourg qui comporte un volume d'emplois beaucoup plus important que la CC Châtillon ; il est donc normal que le nombre d'actifs soit plus important à travailler à Bourg.

Chaveyriat est tourné très majoritairement vers Bourg ; de même que Mézériat.

Vonnas est tourné vers Bourg et Châtillon mais envoie peu d'actifs vers la CC Pont de Veyle et la Saône-et-Loire.

Christian CAPDECOMME précise que Vonnas est un pôle structurant du territoire du SCOT Bourg-Bresse-Revermont.

Sur la gestion des équipements sportifs, Laurent MAHE précise qu'actuellement, sur les gymnases de la CCBV il y a un droit d'entrée forfaitaire à l'année ainsi que pour les vacances. Alors que la CC Pont de Veyle pratique une tarification horaire de l'accès aux équipements. Au final, les subventions que la commune aurait vocation à verser servirait à payer l'accès au gymnase.

Christian RAVOUX précise que concernant les SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), nous rejoindrions un territoire qui n'a pas, et qui n'a jamais mis en place de SCOT et qui nécessitera un gros travail d'élaboration.

Dans le document du Préfet, il est précisé que la CC de Pont de Veyle se tourne vers l'Est (Bord de Veyle). Il est à noter que pour un projet comme la zone de Crottet, où sera construit 16800 m<sup>2</sup> de surface de vente, 17300 m<sup>2</sup> de parking (dont un supermarché de 3152 m<sup>2</sup>, 6 moyennes surfaces de 5887 m<sup>2</sup>, un magasin de bricolage de 5523 m<sup>2</sup>, un magasin auto de 255 m<sup>2</sup>...), personne n'a jamais consulté la commune, alors que cette zone aura un impact négatif sur le commerce de proximité.

Concernant la taxe d'habitation, Norbert VAGINAY apporte des précisions sur les informations avancées par la CC Pont de Veyle. L'argumentaire présenté par le président de la CC Pont de Veyle prévoit qu'en additionnant les taux commune et CC (avec les communes de St Julien ou Biziat et St André d'Huriat en exemple), les contribuables paieraient quasiment la même chose.

Vu la grande différence des taux (2.86% pour la CCBV et 6.37% pour la CCPdV pour 2011), il faudra harmoniser les taux communautaires et il est rare de s'ajuster sur le taux le plus bas. Cela se traduirait directement par une augmentation de 20% pour la CCBV.

Cédric CLABAUT souhaite savoir si le Préfet peut passer outre la décision de la commune.

Norbert VAGINAY rappelle que les communes ont jusqu'au 15 décembre pour se prononcer sur le projet. Dès le mois de janvier 2016, la commission départementale de coopération intercommunale

(CDCI) sera saisie de l'ensemble des avis recueillis. L'avis de chaque commune est de nature à enrichir le travail de cette commission, d'où l'importance d'argumenter les décisions.

La CDCI disposera alors de 3 mois pour se prononcer sur le projet et pourra y proposer des modifications qui ne seront adoptées que si elles recueillent la majorité qualifiée des deux tiers des membres la composant. Il appartiendra au Préfet d'arrêter le schéma avant le 31 mars 2016.

Valérie DESMARIS rappelle à l'Assemblée la question : « pour ou contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet de l'Ain à la CDCI du 12 octobre 2015 ? »

Le Conseil,

Madame Valérie DESMARIS, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle à l'Assemblée que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit le renforcement des intercommunalités, plus intégrées, de plus grande dimension, pour exercer davantage de compétences dans un espace cohérent correspondant aux bassins de vie favorisant la solidarité financière et territoriale.

La loi fixe les modalités et le calendrier d'élaboration et d'approbation d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale pour une mise en œuvre au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Madame Valérie DESMARIS, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que Monsieur le Préfet de l'Ain a présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015 le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Monsieur le Préfet sollicite, par courrier du 16 octobre 2015, l'avis de l'ensemble des conseils municipaux et communautaires sur ce projet. Il demande que cet avis soit formalisé par délibération dans un délai de deux mois à compter de la notification.

La proposition du Préfet concernant notre EPCI prévoit le regroupement de notre Communauté de Communes des Bords de Veyle avec la Communauté de Communes du Canton de Pont de Veyle.

Comme cela a été débattu à plusieurs reprises au sein de nos assemblées, l'extension du périmètre, tel que présenté par Monsieur le Préfet ne répond pas aux attentes du conseil municipal notamment pour les raisons suivantes :

- Avec 22 000 habitants le regroupement de la Communauté de Communes des Bords de Veyle avec celle du Canton de Pont de Veyle constituerait l'une des plus petites intercommunalités du département. Mais pour combien de temps ? Comment croire que l'on fera cohabiter des intercommunalités de plus de 100 000 habitants avec d'autres d'à peine 20 000 ? Comment croire que des communes comme Pont-Veyle, Crottet ou Grièges très proches du centre de l'agglomération mâconnaise puissent rester dissociées de l'intercommunalité mâconnaise. D'ailleurs, comme il est écrit dans le rapport page 47 : « Sans doute à moyen terme se posera la question d'un rapprochement de ces nouvelles intercommunalités (Pont de Vaux / Bâgé et Pont de Veyle / Bords de Veyle) avec celles de l'autre rive, spécialement avec l'agglomération de Mâcon, qui fait partie du même bassin de vie ». Il suffit de regarder la réalité sur une carte, les communautés de communes de Pont de Veyle et de Bâgé sont le pendant en rive gauche de l'agglomération mâconnaise rive droite. Elles sont confrontées aux mêmes enjeux vis-à-vis de cette agglomération ; des enjeux de développement urbain, de développement économique, de déplacements, de services publics, de structuration de l'offre commerciale ; des enjeux qui ne sont pas les nôtres.
- La notion de distance entre les communes principales de Pont de Veyle et Vonnas n'a aucun sens, au regard de la distance quasi identique entre Châtillon sur Chalaronne et Vonnas.

Il en va de même du réflexe identitaire entre Dombes et Bresse, réflexe hérité de nos ancêtres mais qui ne correspond plus aux préoccupations principales de la vie moderne.

- Le territoire de la Communauté de Communes des Bords de Veyle n'est pas orienté vers le bassin de vie et d'emplois du Mâconnais comprenant la CC Pont de Veyle (cf. carte page 72 du projet de SDCI). Toutes les communes sont orientées vers la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse ou la Communauté de Communes Chalaronne Centre.
- En matière d'emploi, le secteur de Pont de Veyle et plus globalement l'agglomération mâconnaise ne sont pas, et de loin, les pôles d'emplois principaux pour les actifs de la Communauté de Communes des Bords de Veyle.  
Ces deux secteurs représentent moins de 10% des destinations de travail quotidiennes alors qu'il y a 14% des actifs de la Communauté de Communes des Bords de Veyle qui travaillent dans la CC Chalaronne Centre et près de 25 % dans l'agglomération de Bourg (source recensement INSEE 2010). Pour la commune de Vonnas ces proportions sont les suivantes: 5,8% vers la CC de Pont de Veyle, 7,8% vers la Saône-et-Loire, 11 % vers le pôle châillonnais et 18,8% vers l'agglomération de Bourg-en-Bresse.
- En matière d'achats, les agglomérations mâconnaise et burgienne sont les deux principaux pôles commerciaux fréquentés par nos concitoyens. Une étude de la CCI de l'Ain (Analyse des comportements d'achats des ménages de l'Ain – Pôle commercial de Vonnas – Avril 2014) montre que pour 1€ dépensé dans le pôle mâconnais, 3.4€ le sont dans le pôle de Bourg.  
Sur les 44.7 millions d'euros dépensés par les ménages de la zone de chalandise de Vonnas, 4.9 millions d'euros l'ont été dans les équipements commerciaux de Saône et Loire, contre 16.6 M€ dans les commerces du pôle commercial burgien et 1.2M€ sur le secteur de Châtillon sur Chalaronne.
- En matière de services publics, nos concitoyens bénéficient à Châtillon sur Chalaronne d'un accès à un nombre important de structures : Pôle emploi, Pôle médico-social, Gendarmerie, maison de retraite, Trésorerie, etc.... Pour les autres démarches administratives, ils se dirigent vers Bourg. Mais ne dépendent pour aucun service de Pont de Veyle ou de Mâcon.
- En matière de tourisme, qui deviendra compétence intercommunale obligatoire en 2017, depuis plusieurs années nous avons construit un partenariat avec l'Office de Tourisme de Chalaronne Centre.  
Nous partageons également le jumelage franco-allemand avec Baneins et Châtillon sur Chalaronne, nous faisons partie du CLIC des trois cantons Châtillon-Villars-Vonnas, il existe un projet sportif commun entre les clubs de Football Bord de Veyle et FC Dombes Bresse (Châtillon-Neuville-St Trivier sur Moignans). Sans parler du Syndicat Renon-Veyle ou du RPI St Julien-Biziat-Sulignat qui concernent des communes de la CCBV et de la CC Chalaronne.
- En matière de collecte et de traitements des ordures ménagères, nous avons, comme Chalaronne Centre, choisi la redevance incitative et pour le traitement, nous dépendons du même syndicat mixte ORGANOM; ce qui n'est pas le cas de la CC du canton de Pont-de-Veyle.

Ces données montrent de manière indéniable que la Communauté de Communes des Bords de Veyle n'est pas tournée vers l'Ouest, c'est-à-dire Pont de Veyle ou le mâconnais. Nous regrouper avec Pont de Veyle ce serait aller à l'encontre du fonctionnement du territoire, de la vie des gens qui résident sur notre territoire. Ce serait aller dans le sens des reproches que l'on formule trop souvent à l'égard des élus : ne pas tenir compte des réalités de la vie de leurs concitoyens et du fonctionnement du territoire.

Madame Valérie DESMARIS précise que l'argumentaire présenté au conseil sous forme de diaporama sera mis à la disposition de Monsieur le Préfet si besoin.

Madame Valérie DESMARIS, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle à l'Assemblée la question : « pour ou contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet de l'Ain à la CDCI du 12 octobre 2015 ? »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de répondre défavorablement au projet présenté par monsieur le Préfet lors de la commission départementale de coopération intercommunale du 12 octobre 2015.

**Rejeté par 20 voix Contre et 3 abstentions**

Suite à ce vote, Norbert VAGINAY précise qu'un courrier sera envoyé aux Maires des communes des CC Chalaronne Centre, CC Centre Dombes et CC Canton Chalamont, leur faisant part de la position de Vonnas et en leur demandant de nous intégrer dans leur réflexion.

## **2. Acquisition des terrains et du bâtiment situés Avenue de la gare parcelles A2534 et A2536**

Le Conseil,

Monsieur Florent CARRIERE, Maire Adjoint, expose que la commune souhaite se porter acquéreur d'un tènement sis Avenue de la Gare, afin d'y réaliser un projet de maison des associations.

Ce tènement est composé d'une parcelle, avec bâtiment, cadastrée section A n°2534 et d'une parcelle, non bâtie, cadastrée section A n°2536. Ces parcelles d'une superficie cumulée de 686m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur GIL Bernard seraient acquises par la commune.

Considérant l'avis formulé par le service France Domaine pour chacune des parcelles constituant ce tènement en date du 09 juillet 2015.

Monsieur CARRIERE précise que ce tènement a fait l'objet d'une négociation entre les deux parties, et que d'un commun accord entre les parties le prix de vente a été arrêté à 125 000 €.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'acquérir le tènement composé de la parcelle, avec bâtiment, cadastrée section A n°2534 et la parcelle, non bâtie, cadastrée section A n°2536, Avenue de la gare pour une superficie cumulée de 686m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur GIL Bernard, au prix de 125 000 € (cent vingt cinq mille euros).

**AUTORISE** le Maire à signer tout compromis ou acte de vente et tous les actes à intervenir concernant cette affaire et précise que les crédits nécessaires à cette acquisition seront bien inscrits au budget 2016.

**Adopté à l'unanimité**

## **3. Le point sur l'urbanisme**

Déclaration Préalable :

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP 001 457 15 D0060	14/09/2015	COQUILLON Denis	312 avenue des Sports	Ouverture en façade
DP 001 457 15 D0061	25/09/2015	TABOULET Chrystelle	133 rue des Hirondelles	Piscine
DP 001 457 15 D0062	02/10/2015	CORZANI Georges	113 rue du Renon	Abri pour véhicules
DP 001 457 15 D0063	07/10/2015	BEGUET André	85 rue des Hirondelles	Mur de cloture
DP 001 457 15 D0064	16/10/2015	GUILLET Monique	18 impasse du Pré Chapeland	Remplacement d'un abri de jardin à l'identique

DP 001 457 15 D0065	22/10/2015	PAOLOZZI Adeline	104 rue du Vernay	Clôture
DP 001 457 15 D0066	23/10/2015	TRANCHANT Bernard	82 route de Perrex	Clôture
DP 001 457 15 D0067	23/10/2015	TABOULET Chrystelle	133 rue des Hirondelles	Piscine
DP 001 457 15 D0068	26/10/2015	MILLION Serge	102 impasse des Noisettes	Enrochement
DP 001 457 15 D0069	26/10/2015	VALLEE Sabrina	56 rue du Calvaire	Clôture
DP 001 457 15 D0070	29/10/2015	FERRERO Jean Luc	90 allée des Primevères	Piscine
DP 001 457 15 D0071	02/11/2015	CVJ (JACOBBERGER Chrisptophe)	524 avenue de la Gare	Panneau d'enseigne
DP 001 457 15 D0072	13/11/2015	GUILLERMIN Jean-Paul	140 route de Biziat	Clôture
DP 001 457 15 D0073	13/11/2015	PELLERIN Frédéric	27 route de Mézériat	Réfection de toiture

Permis de Construire :

PC 001 457 15 D0021	22/09/2015	MARTINEZ Sébastien	Le Clos du Balufier	Maison individuelle
PC 001 457 15 D0022	08/10/2015	DELESTRE Pierre	7 impasse de Savoie	Maison individuelle
PC 001 457 15 D0023	12/11/2015	BASSET Sabrina	Rue Antoine Manigand	Transformation entrepôt en 4 logements
PC 001 457 15 D0002- M01	10/11/2015	HPL Mariots	Chemin des Mariots	Permis modificatif

#### 4. Projet d'aménagement Avenue des Sports et place du Marché

Christian RAVOUX présente le projet d'aménagement Avenue des Sports et place du Marché, jusqu'à la rue des Bons Amis.

Le projet de voirie consiste à réduire la chaussée pour avoir des trottoirs plus large. Un plateau surélevé en zone 30 de plain-pied avec les trottoirs sera aménagé de la boutique G.BLANC côté Ouest jusqu'à la passerelle G.BLANC environ.

L'aménagement prévoit des éléments en résine, de couleur claire, pour guider les piétons sur les traversées de chaussées. Les trottoirs sont prévus en béton désactivé.

La rue du Moulin au droit des établissements G Blanc et sur le pont de la rivière Morte sera réaménagée avec un traitement en zone de rencontre limitée à 20km/h. L'exiguïté des lieux ne permet pas en effet l'aménagement de trottoirs.

La priorité à droite rue du Moulin – rue Claude Morel est conservée. Le carrefour sera légèrement décalé vers la place du Marché. Cette disposition combinée avec l'élargissement du trottoir de l'avenue des Sports permettra d'augmenter l'angle de vue en direction de l'avenue des Sports pour les usagers venant de la rue du Moulin.

La place du Marché sera réaménagée avec la même structure (espace devant la passerelle, élément décoratif au centre), mais suppression de deux accès voiture à la place pour privilégier les cheminements piétons, réorganiser le stationnement et gagner quelques places de parking.

Le projet est établi par le maitre d'œuvre *Archigraph*. Début des travaux d'ici février 2016.

#### 5. Info sur le personnel communal :

Le remplacement de Madame Maryse DESMARIS par Monsieur Kevyn RENOUD est effectif depuis le 21 octobre.

Embauche de Madame Aude PACARD sur le poste d'agent d'entretien polyvalent.

## 6. Remboursement pour capture de ragondins

Le Conseil,

Monsieur Florent CARRIERE Maire Adjoint, expose que la Société de Chasse de Vonnas a éradiqué 336 ragondins.

Il souligne l'efficacité des actions réalisées par les piégeurs et propose d'attribuer une subvention de 1€ par ragondins capturés en complément de la participation versée par le Conseil Général de l'Ain.

Après Délibération,

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de **336 euros** à la Société de Chasse de Vonnas pour sa capture.

**PRECISE** que cette dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice article 6574849 subventions sur justificatifs.

**Adopté à l'unanimité**

## 7. Rapport annuel du Syndicat des Eaux Renon Veyle

Florent CARRIERE présente le rapport annuel 2014 du Président du Syndicat des Eaux Renon Veyle, ainsi que le document d'analyse des volumes d'eaux de lavage sur la station des Alezets établi par la SOGEDO.

Pour information, le syndicat a distribué 650.000 m3 et facturé seulement 481.000 m3, nous avons donc une perte importante sur le réseau. Le renouvellement est long compte tenu des capacités financières du syndicat car 1.5% du réseau est renouvelé chaque année.

## 8. Convention de suivi des épandages de boues de la station dépuración de Vonnas

Le Conseil,

Monsieur Florent CARRIERE Maire Adjoint, expose que la convention entre la Chambre d'Agriculture de l'Ain et la commune de Vonnas pour le suivi agronomique et sanitaire des épandages des boues pour la station d'épuration prend fin le 31/12/2015. Il convient donc de renouveler la convention pour la période 2016/2018.

Monsieur CARRIERE donne lecture de la nouvelle convention, des conditions générales de vente des prestations de la Chambre d'Agriculture de l'Ain, ainsi que de l'annexe financière.

Après Délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain.

**Adopté à l'unanimité**

## 9. Info attribution marchés Travaux Assainissement et Voirie

Florent CARRIERE présente les marchés de travaux :

Assainissement : marché attribué au groupement d'entreprises SOMECEGTP-GIRARD GARAMPON-SN2V pour un montant de 886 832,28 € HT qui était 20% moins cher que ses concurrents.

Les travaux de reconnaissance commenceront début décembre sans perturbation de la circulation. Début côté stade avec travaux de la traversée du Renon côté collège.

Courant janvier – février 2016, poursuite des travaux pour arriver en mars au bout de la zone place du Marché. La route sera alors totalement barrée, avec la mise en place d'une circulation alternée le weekend.

Les travaux d'assainissement continueront sur la rue Claude Morel, jusqu'aux environs du tabac-presse, de mars à juin.

Voirie : marché à bon de commande. 3 entreprises ont répondu. Marché qui prendra effet au 1er décembre.

## **10. Comité de jumelage : cadeaux aux écoles**

Le Conseil,

Madame Sandrine CARAFA, Adjoint au Maire, expose au conseil municipal que la commune de Vonnas adhère au comité de jumelage Wächtersbach – Châtillon sur Chalaronne – Vonnas – Baneins.

Cette adhésion implique pour notre commune une participation forfaitaire par habitant. Compte tenu des nombreuses activités du comité de jumelage, un cadeau est offert aux écoles chaque année, et pour l'année 2015 il nous revient de verser une participation au comité de jumelage au vu des justificatifs fournis.

Après en avoir délibéré,

**FIXE** à 340 € la participation de notre commune pour la contribution au comité de jumelage Wächtersbach – Châtillon sur Chalaronne – Vonnas – Baneins pour le cadeau aux écoles Allemandes pour l'année 2015.

**DECIDE** de verser au comité de jumelage Wächtersbach – Châtillon sur Chalaronne – Vonnas – Baneins cette subvention complémentaire.

**DIT** que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice chapitre charges exceptionnelles compte 6714.

**Adopté à l'unanimité**

## **11. Remboursement frais médicaux Frank MUZY**

Le Conseil Municipal,

Madame Sandrine CARAFA, Adjoint au Maire, expose que Monsieur Franck MUZY, agent communal du service technique, a passé sa visite médicale d'aptitude au permis de conduire.

Les frais incombant à cette visite ont été directement réglés par l'agent. Cette dépense incombe à la commune et il convient de rembourser Monsieur Franck MUZY.

Cette décision est proposée au Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de rembourser à Monsieur Franck MUZY les frais de visite d'embauche pour un montant de 33 €.

**DIT** que la dépense sera imputée au budget de la commune, au compte 6475.

**Adopté à l'unanimité**

## **12. Planning de la tenue des bureaux de votes élections régionales**

Organisation de la tenue des bureaux de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

## **13. Bilan congrès stations Vertes**

Madame Sandrine CARAFA et Monsieur Christian CAPDECOMME font un retour sur le congrès 2015 de la fédération française des stations vertes, qui s'est déroulé du 6 au 9 octobre 2015 à NIEDERBRONN Les BAINS (Bas Rhin – 67).

Le congrès a accueilli et hébergé 180 congressistes et environ 20% des 508 communes labellisées étaient représentées.



La commission de contrôle et labellisation a cette année acté 17 radiations et 3 labellisations.

Concernant la loi NOTRe, la création et la gestion des OT devient une compétence obligatoire des intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La région ne sera finalement pas le « chef de file » du tourisme suite aux compromis pris par la commission mixte paritaire. La compétence tourisme reste donc toujours partagée par les trois échelons territoriaux (région, département, EPCI).

D'où l'importance de faire valoir la volonté de Vonnas d'intégrer Chalaronne Centre où les logiques de structures touristiques sont déjà opérationnelles et ont fait leurs preuves d'efficacité et d'ouvertures.

Pour ce qui est des projets, possibilité pour Vonnas d'adhérer au projet de partenariat avec la fédération nationale de pêche et d'inclure "le Filochon" association de Vonnas.

Côté finances, le bilan de l'exercice 2014 est à l'équilibre à hauteur de 710 269,94 €, le budget prévisionnel 2015 est de 670 200 €

La cotisation 2016 pour la commune de Vonnas reste stable à hauteur de 1379€

À noter que la commune de Vonnas est lauréate 2015 pour son engagement dans la démarche écotourisme Station verte.

Prochain congrès en 2016, à Savines le Lac (Hautes Alpes – 05)

#### **14. Info palmarès du concours du fleurissement**

##### Maison Fleurie :

1<sup>er</sup> ex aequo – Paul MILLET (rue des Jonquilles) et Jacky PONCET (Bief Châtelet)

2<sup>ème</sup> – Daniel MIGNOT (Chemin du Clos des Barres)

3<sup>ème</sup> – Alain TEPPE (Rue des Maladières)

4<sup>ème</sup> – Joseph RENOUD (Route de Namary)

##### Maison avec jardin fleuri :

1<sup>er</sup> – Georges MOREL (Rue Antoine Manigand)

2<sup>ème</sup> – Mathilde MOULLE GONNARD (Rue des Sorbiers)

3<sup>ème</sup> – Maurice MOREL (Route du moulin Burel)

##### Maison avec jardin paysagé :

1<sup>er</sup> – Eliane BALMOT (Chemin des Saules)

2<sup>ème</sup> – René BERTHARD (Rue des Sorbiers)

3<sup>ème</sup> – Denis et Marie-Paule LAGROST (Rue des Sorbiers)

##### Maison avec balcon fleuri :

1<sup>er</sup> – René DEROCHE (La Closerie)

2<sup>ème</sup> – Brigitte TRONCY (Place des Marronniers)

3<sup>ème</sup> – Colette FOURRIER (Les Pétugnas)

Prochaine séance le 14 décembre 2015.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 22h05

Fait à Vonnas, le 20 novembre 2015

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Valérie DESMARIS**